



Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Délibération n° 2025 – 13 – CA

« Mise en œuvre du projet de destination infra régionale Parc national des Écrins – Tranche 2 »

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu la délibération n°2024-34-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 28 novembre 2024 relative à l'actualisation du plan de financement dédié au poste de chargée de mission de la destination Parc national.

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Considérant :

- la volonté affirmée par les Offices du Tourisme, l'ADDET05, et la Région Sud pour la mise en place d'un projet de destination autour du territoire du Parc national des Écrins depuis 2023 ;
- la représentation positive et le potentiel avéré du territoire du Parc national des Écrins en matière d'écotourisme ;
- la bonne implication des partenaires lors de la première tranche (2023-2024) et le bilan positif présenté lors de la journée d'échange organisée au Monétier-les-Bains le 29 novembre 2024 (85 participants) ;
- le fait que ce projet réponde aux objectifs de l'axe 4 de la charte du Parc national des Écrins « Pour l'accueil du public et la découverte du territoire », et plus particulièrement la mesure 4.1.1 « Qualifier l'offre touristique des Écrins et faire du territoire une destination éco-touristique » ;
- le financement du poste d'animatrice-coordinatrice de la destination par les Offices de Tourisme et l'ADDET 05 (contrat de projet de 2 ans porté par le PNE) en dehors du plafond d'emplois législatif ;

- la modification de plan de financement voté lors du Conseil d'Administration du 13 mars 2025, par délibération n°2025-07-CA ;

Décide :

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre par l'établissement public du Parc national intervenant comme maître d'ouvrage du projet du plan d'action de la tranche 2 (2025 à 2027) de la destination infra-régionale Parc national des Écrins » ;

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel général du projet, comme suit, en considérant que les échanges sont en cours et que certains financements sont annualisés selon les critères de chaque cofinanceurs :

Ressources	Montants (€)	%
Aides publiques		
État / FNADT	41 500,00	21,50 %
Région Sud (fonctionnement)	25 000,00	29,74 %
Région sud (investissement)	32 400,00	
Région AuRA (fonctionnement)	31 200,00	28,76 %
Région AuRA (investissement)	24 300,00	
Sous-total des aides publiques	154 400,00	80,00 %
Auto-financement PNE	38 600,00	20,00%
Total TTC	193 000,00	100,00 %

- d'autoriser le Directeur à déposer les demandes de financement, et à signer les conventions avec les Offices de Tourisme et les partenaires, et toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Article 3 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Écrins et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du Code de l'Environnement.

Le Président
du Conseil d'Administration

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de suffrages exprimés : 23
 Votes :
 Pour : 23
 Contre : -
 Abstention :-